

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PIERRE-DE-SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**



**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

**Jeudi 16 mars 2023 à 20 h**

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 218-2023 relatif à la démolition d'immeubles
4. Période de questions portant exclusivement sur le sujet ci-haut mentionné
5. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mars 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière